

**Présidente du Conseil Académique
Anne ZAPARUCHA**

Evry, le 11 janvier 2022

**1^{ère} Vice-présidente de la Recherche
Florence GONNET**

**2nd Vice-président de la Recherche
Vincent BOUHIER**

A l'attention de Mesdames, Messieurs

Affaire suivie par : Carole TROUSSIER

Téléphone : 01 69 47 71 71

Courriel : carole.troussier@univ-evry.fr

Les Directrices / Directeurs des UFR,
Les Directrices / Directeurs des Unités de Recherche,
Les Enseignants-chercheurs et Chercheurs,

Objet : Fonds pour le Rayonnement de la Recherche 2022
Action 1 – Adhésion des laboratoires aux réseaux scientifiques

Mesdames, Messieurs,

Afin de soutenir la recherche et la formation, et de permettre aux enseignants chercheurs et chercheurs de faire face aux défis scientifiques, l'Université d'Evry lance pour les laboratoires la campagne d'adhésion (ou de renouvellement) aux réseaux scientifiques. Le FRR s'inscrit dans la continuité du développement de l'excellence de la recherche. Les projets seront évalués sur leur pertinence scientifique.

Demande de subvention au titre du FRR :

- ✓ La demande d'adhésion ou de renouvellement à un réseau scientifique au titre du FRR pour l'année 2022 devra être remplie sur la plateforme en ligne.
- ✓ Cet appel concerne une équipe ou un laboratoire, et non des adhésions à titre personnel à des sociétés savantes.
- ✓ Le montant minimum du soutien FRR pour ces adhésions est de 400 euros.
- ✓ **La date limite de dépôt de dossier est fixée au 18 février 2022.**
- ✓ Les pièces justificatives sont à déposer sur la plateforme en ligne au format PDF.

Adresse du site de soumission :

https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action1_FRR_2022/questionnaire.htm

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne sera pas examinée.

Suivi des dépenses :

Les laboratoires ayant bénéficié de subvention dans le cadre de la dernière campagne devront présenter un justificatif de l'adhésion.

Calendrier de l'action 1 :

- ✓ Diffusion de l'appel d'offre : 11 janvier 2022,
- ✓ **Date limite de dépôt de dossier : 18 février 2022,**
- ✓ **Date d'examen des dossiers par la CR : 07 mars 2022,**
- ✓ Notification des résultats définitifs après délibération du Conseil d'Administration.

UNIVERSITÉ D'ÉVRY

Boulevard François Mitterrand
91025 Evry Cedex

01 69 47 70 00

www.univ-evry.fr



1^{ère} Vice-présidente de la Commission Recherche



Florence GONNET

**Présidente du Conseil Académique
Anne ZAPARUCHA**

Evry, le 11 janvier 2022

**1^{ère} Vice-présidente de la Recherche
Florence GONNET**

**2nd Vice-président de la Recherche
Vincent BOUHIER**

A l'attention de Mesdames, Messieurs

Affaire suivie par : Carole TROUSSIER

Téléphone : 01 69 47 71 71

Courriel : carole.troussier@univ-evry.fr

Les Directrices / Directeurs des UFR,
Les Directrices / Directeurs des Unités de Recherche,
Les Enseignants-chercheurs et Chercheurs,

**Objet : Fonds pour le Rayonnement de la Recherche 2022
Action 2 – 1^{ère} session – Projets, valorisation & colloques**

Mesdames, Messieurs,

Instrument de politique scientifique, le Fonds pour le Rayonnement de la Recherche [FRR] a pour objet de soutenir les projets innovants et les thématiques émergentes des laboratoires de l'université, d'encourager les collaborations de recherche nationale et internationale s'inscrivant dans le cadre de la politique scientifique de l'Université d'Evry. Le FRR s'inscrit dans la continuité du développement de l'excellence de la recherche. Les projets seront évalués sur leur pertinence scientifique.

Action 2 : FRR Projets, Valorisation et Colloques

- ✓ **Financement pour le soutien à l'émergence de projets innovants dans le cadre de l'évolution de la politique scientifique.** Les projets pluridisciplinaires, les projets interdisciplinaires, les projets transversaux, avec mise en œuvre d'un partenariat dynamique avec les acteurs de l'université de Paris-Saclay et du territoire évryen, seront privilégiés. Les dépenses éligibles concernent l'acquisition de consommables **ou** des gratifications de stages. **(Une seule demande).**

L'aide sera plafonnée à 5 000 euros TTC.

- ✓ **Financement pour l'organisation de colloques (et non participation), écoles d'été.** Quel que soit le projet, national ou international : contactez le Fonctionnaire Sécurité Défense pour connaître les possibilités actuelles. Demander la validation de la mobilité à fsd@univ-evry.fr et missions-covid@univ-evry.fr

Pour les projets liés à :

L'organisation d'une manifestation nationale :

- le montant de l'aide ne pourra excéder 3000 euros TTC.

L'organisation d'une manifestation internationale [faisant intervenir au moins 25 pourcent d'intervenants étrangers] :

- l'aide sera plafonnée à 5 000 euros TTC.

Les colloques se tenant à Evry ou dans le périmètre géographique de Paris-Saclay seront privilégiés.

- ✓ **Financement pour le soutien à la diffusion et à la valorisation de la recherche, financement pour l'aide à la publication.**

Le montant de l'aide ne pourra excéder 3 000 euros TTC. Les éditeurs devront suivre les principes du FAIR Open Access. A cet effet, les rapporteurs pourront faire appel à l'expertise des services supports (Bibliothèque de l'Université d'Evry) en amont de l'instruction. La participation à des colloques ou congrès n'entre pas dans cette action.

Le manuscrit doit avoir été accepté par l'éditeur. Pour les articles, la commission évaluera seulement ceux de revues classées Q1 selon l'indicateur SJR (<https://www.scimagojr.com/journalrank.php>) ou d'actes de colloque classés A.

Il est rappelé que :

Chaque laboratoire ne pourra présenter qu'**un seul dossier** sur un seul type de financement.

Les laboratoires composés de plus de 30 permanents [personnels statutaires fonctionnaires] pourront déposer **deux** dossiers, dans cette hypothèse **les priorités du laboratoire devront être indiquées**.

Demande de subvention au titre du FRR :

- ✓ Les demandes de financement devront être remplies sur la plateforme en ligne.
- ✓ La date limite de dépôt de dossier est fixée au 18 février 2022.
- ✓ Les pièces justificatives sont à déposer sur la plateforme en ligne au format PDF.

Adresse du site de soumission :

https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action2_FRR_2022/questionnaire.htm

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne sera pas examinée.

Suivi des dépenses :

- ✓ Le porteur de projet s'engage à présenter à la commission de la recherche un bilan final de l'activité. Les laboratoires, programmes et porteurs de projets ayant bénéficié de subvention dans le cadre des derniers appels du FRR 2021 devront présenter un bilan, comprenant les justificatifs des dépenses (copie des factures), ainsi que les résultats en termes de collaborations, contrats, publication, etc. ;
- ✓ Les références à l'Université d'Évry seront exigées et vérifiées sur toute publication et communication ;
- ✓ Toute subvention accordée devra être consommée dans l'année 2022, aucun report de crédit ne sera autorisé.
- ✓ L'attribution d'une aide au titre du FRR 2022 est conditionnée par la présentation de ces justificatifs.

Calendrier de l'action 2 - 1ère session :

- ✓ Diffusion de l'appel d'offre : 11 janvier 2022,
- ✓ **Date limite de dépôt de dossier : 18 février 2022,**
- ✓ **Date d'examen des dossiers par la CR : 07 mars 2022,**
- ✓ Notification des résultats définitifs après délibération du Conseil d'Administration.

1^{ère} Vice-présidente de la Commission Recherche



Florence GONNET

UNIVERSITÉ D'ÉVRY

Boulevard François Mitterrand
91025 Evry Cedex

01 69 47 70 00

www.univ-evry.fr



**DIRECTION DE LA RECHERCHE,
& DES RELATIONS INTERNATIONALES**

**Présidente du Conseil Académique
Anne ZAPARUCHA**

**1^{ère} Vice-présidente de la Recherche
Florence GONNET**

**2nd Vice-président de la Recherche
Vincent BOUHIER**

Affaire suivie par : Carole TROUSSIER

Téléphone : 01 69 47 71 71

Courriel : carole.troussier@univ-evry.fr

Evry, le 11 janvier 2022

A l'attention de Mesdames, Messieurs

Les Directrices / Directeurs des UFR,
Les Directrices / Directeurs des Unités de Recherche,
Les Enseignants-chercheurs et Chercheurs,

**Objet : Fonds pour le Rayonnement de la Recherche 2022
Action 3 – 1^{ère} session – Mobilité entrante & sortante**

Mesdames, Messieurs,

Instrument de politique scientifique, le Fonds pour le Rayonnement de la Recherche [FRR] a pour objet de soutenir les projets innovants et les thématiques émergentes des laboratoires de l'université, d'encourager les collaborations de recherche nationale et internationale s'inscrivant dans le cadre de la politique scientifique de l'Université d'Evry. L'action 3 du FRR « FRR Mobilité » s'inscrit dans la continuité du développement de l'excellence de la recherche. Les projets seront évalués sur leur pertinence scientifique.

Les dossiers sont à déposer sur la plateforme en ligne.

Type de mobilités financées :

- ✓ **Mobilité entrante** : Financement de séjours d'une durée inférieure ou égale à 20 jours afin de promouvoir l'accueil au sein des Unités de Recherche de l'Université d'Evry, de personnalités qui exercent des activités d'enseignant-chercheur ou de chercheur dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ;
- ✓ **Mobilité sortante** : Financement de séjours de recherche des enseignants-chercheurs et/ou chercheurs des laboratoires de l'Université d'Evry, dans des laboratoires étrangers, des séjours entre 3 et 15 jours ; Le financement comprend les transports depuis la France vers la destination d'accueil, l'hébergement et un *per diem* pour les repas et les déplacements sur le site d'accueil. Le *per diem* est calculé à partir du barème des indemnités journalières en euro pour les missions à l'étranger arrêté par la direction générale des finances publiques.

Les collaborations avec l'Université de MCGILL au Canada font l'objet d'un budget spécifique dans le cadre du FRR Mobilité (entrante ou sortante). Pour plus d'informations sur les activités et les collaborations avec McGill. Le Pole des Relations Internationales pourra vous accompagner. Elle est notamment en relation avec le Consulat de France au Québec. rel-int@univ-evry.fr

Les séjours pour la participation à des colloques, congrès, workshops, écoles (d'été) sont exclus de cette action.

Pour tout projet contactez le Fonctionnaire Sécurité Défense pour connaître les possibilités actuelles, en fonction des pays d'accueil et demander la validation de la mobilité à fsd@univ-evry.fr et missions-covid@univ-evry.fr

Demande de subvention au titre du FRR :

✓ Mobilité entrante [McGill compris]

- Les demandes de financement devront être remplies en ligne au format électronique.
- **La date limite de dépôt de dossier est fixée au 18 février 2022.**
- Les pièces justificatives suivantes sont à déposer sur la plateforme électronique au format PDF :
 - ⇒ Un CV détaillé du chercheur invité, [maximum 5 pages] ;
 - ⇒ Un avis motivé et signé du Directeur du laboratoire.

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission de la Recherche, le chercheur invité sera indemnisé des frais d'hébergement sur la base de 100 euros par jour petit déjeuner inclus. Les repas seront remboursés sur la base de 15,25 euros (la production de justificatifs conditionne le remboursement).

Adresse du site de soumission pour la mobilité entrante :

https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action3_FRR_Mobilite_entrante_2022/questionnaire.htm

✓ Mobilité sortante [McGill compris]

- Les demandes de financement devront être remplies sur la plateforme en ligne.
- **La date limite de dépôt de dossier est fixée au 18 février 2022.**
- Les pièces justificatives suivantes sont à déposer sur la plateforme électronique au format PDF :
 - ⇒ Un CV détaillé du demandeur, [maximum 5 pages] ;
 - ⇒ Un avis motivé et signé du Directeur du laboratoire ;

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission de la Recherche, l'aide sera plafonnée à 3 000 euros TTC.

Adresse du site de soumission pour la mobilité sortante :

https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action3_FRR_Mobilite_sortante_2022/questionnaire.htm

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne sera pas examinée.

Il est rappelé que :

Chaque laboratoire pourra présenter **un** dossier.

Les laboratoires composés de plus de 30 permanents [personnels statutaires fonctionnaires] pourront déposer **deux** dossiers, dans cette hypothèse les priorités du laboratoire devront être indiquées.

Suivi des dépenses :

- ✓ Toutes les activités devront faire l'objet d'un rapport de fin de séjour et transmis à la Commission de la Recherche [Direction de la Recherche et des Relations Internationales].
- ✓ Les laboratoires, porteurs de projets ayant bénéficié de subvention dans le cadre des derniers appels du FRR 2021 devront présenter un bilan, comprenant les justificatifs des dépenses (copie des factures).
- ✓ Toute subvention accordée devra être consommée dans l'année 2022, aucun report de crédit ne sera autorisé.

L'attribution d'une aide au titre du FRR 2022 est conditionnée par la présentation de ces justificatifs.

Calendrier de l'action 3 - 1ère session :

- ✓ Diffusion de l'appel d'offre : 11 janvier 2022,
- ✓ **Date limite de dépôt de dossier : 18 février 2022,**
- ✓ **Date d'examen des dossiers par la CR : 07 mars 2022,**
- ✓ Notification des résultats définitifs après délibération du Conseil d'Administration.

1^{ère} Vice-présidente de la Commission Recherche



Florence GONNET

UNIVERSITÉ D'ÉVRY

Boulevard François Mitterrand
91025 Evry Cedex

01 69 47 70 00

www.univ-evry.fr



**Présidente du Conseil Académique
Anne ZAPARUCHA**

**1^{ère} Vice-présidente de la Recherche
Florence GONNET**

**2nd Vice-président de la Recherche
Vincent BOUHIER**

Affaire suivie par : Carole TROUSSIER

Téléphone : 01 69 47 71 71

Courriel : carole.troussier@univ-evry.fr

Evry, le 11 janvier 2022

A l'attention de Mesdames, Messieurs

Les Directrices / Directeurs des UFR,
Les Directrices / Directeurs des Unités de Recherche,
Les Enseignants-chercheurs et Chercheurs,
Les Doctorant-e-s,

**Objet : Fonds pour le Rayonnement de la Recherche 2022
Action 4 – 1^{ère} session – FRR Doctorants - Bourses cotutelles**

Mesdames, Messieurs,

Instrument de politique scientifique, le Fonds pour le Rayonnement de la Recherche [FRR] a pour objet de soutenir les projets innovants et les thématiques émergentes des laboratoires de l'université, en permettant notamment le renouvellement d'équipements ; d'encourager les collaborations de recherche nationale et internationale s'inscrivant dans le cadre de la politique scientifique de l'Université d'Evry. L'action 4 du FRR « Bourses en cotutelle » s'inscrit dans la continuité du développement de l'excellence de la recherche.

Pour l'année 2022, Les demandes de financement s'inscriront dans une action spécifique :

Action 4 : FRR Doctorants - Bourses cotutelles

- ✓ Participation à des bourses en cotutelles [hors contrats doctoraux, contrat CIFRE, bourse Eiffel, contrats issus de projets de recherche (ANR, etc...)].
- ✓ Le classement des dossiers sera établi sur critères sociaux et de bonne marche de la thèse.
- ✓ La participation du FRR ne pourra excéder 2 400 euros - [400 euros maximum par mois de présence en France, 6 mois maximum].

Pour tout projet contactez le Fonctionnaire Sécurité Défense pour connaître les possibilités actuelles, en fonction des pays d'accueil et demander la validation de la mobilité à fsd@univ-evry.fr et missions-covid@univ-evry.fr

Demande de subvention au titre du FRR :

- ✓ La demande de bourse en cotutelle au titre du FRR pour l'année 2022 devra être remplie sur la plateforme en ligne. La demande devra être argumentée scientifiquement par la présentation dans le dossier de la problématique développée, des recherches en cours, des résultats obtenus et de la justification scientifique de la présence du doctorant en France.
- ✓ **La date limite de dépôt de dossier est fixée au 18 février 2022.**

- ✓ Les pièces justificatives suivantes sont à déposer sur la plateforme en ligne au format PDF:
 - Un curriculum Vitae du doctorant, [maximum 2 pages],
 - Une copie de la convention de cotutelle,
 - Une annexe financière, **accompagnée des devis** et de la participation financière de l'autre établissement [dans l'hypothèse d'un cofinancement] devra être jointe à la demande.
 - Une attestation établie par le directeur scientifique, relative aux ressources annoncées,
 - L'avis motivé et signé du directeur de laboratoire, du directeur de thèse et du doctorant.

- ✓ **Adresse du site de soumission :**
https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action4_FRR_Bourses_doctorales_cotutelles_2022/questionnaire.htm

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne sera pas examinée.

Il est rappelé que :

Les directeurs de thèses ne pourront pas présenter plus de deux dossiers. Seront prioritaires les doctorants n'ayant pu bénéficier d'un complément de bourse de cotutelle en 2021.

Suivi des dépenses :

- ✓ Les laboratoires, et porteurs de projets ayant bénéficié de subvention dans le cadre des derniers appels du FRR 2021 devront présenter un bilan, comprenant les justificatifs des dépenses (copie des factures).
- ✓ Toute subvention accordée devra être consommée dans l'année 2022, aucun report de crédit ne sera autorisé.

L'attribution d'une aide au titre du FRR 2022 est conditionnée par la présentation de ces justificatifs.

Calendrier de l'action 4 - 1ère session :

- ✓ Diffusion de l'appel d'offre : 11 janvier 2022,
- ✓ **Date limite de dépôt de dossier : 18 février 2022,**
- ✓ **Date d'examen des dossiers par la CR : 07 mars 2022,**
- ✓ Notification des résultats définitifs après délibération du Conseil d'Administration.

1^{ère} Vice-présidente de la Commission Recherche



Florence GONNET

UNIVERSITÉ D'ÉVRY

Boulevard François Mitterrand
91025 Evry Cedex

01 69 47 70 00

www.univ-evry.fr



**DIRECTION DE LA RECHERCHE,
& DES RELATIONS INTERNATIONALES**

**Présidente du Conseil Académique
Anne ZAPARUCHA**

**1^{ère} Vice-présidente de la Recherche
Florence GONNET**

**2nd Vice-président de la Recherche
Vincent BOUHIER**

Affaire suivie par : Carole TROUSSIER

Téléphone : 01 69 47 71 71

Courriel : carole.troussier@univ-evry.fr

Evry, le 11 janvier 2022

A l'attention de Mesdames, Messieurs

Les Directrices / Directeurs des UFR,
Les Directrices / Directeurs des Unités de Recherche,
Les Enseignants-chercheurs et Chercheurs,
Les Doctorant-e-s,

Objet : Fonds pour le Rayonnement de la Recherche 2022
Action 5 – FRR Mobilité sortante doctorants hors co-tutelles

Mesdames, Messieurs,

L'action 5 du FRR « FRR Mobilité doctorants » s'inscrit dans une démarche d'incitation à la mobilité des doctorants hors co-tutelles. Cette aide leur permet de faire un séjour de recherche de 15 jours à un mois, dans un laboratoire d'excellence étranger (européen ou autre). Les projets seront évalués sur leur pertinence scientifique.

Si un doctorant effectue au moins 3 mois de recherche dans **un laboratoire européen** au cours de sa thèse, il peut demander le label « Doctorat Européen » ou « Doctor Europaeus », délivré par l'Université Paris-Saclay, qui s'applique au diplôme national de doctorat, déjà reconnu à l'international dans le cadre du système L.M.D, et qui permet la reconnaissance de la dimension européenne du projet doctoral.

Il concerne les doctorants inscrits en doctorat dans les établissements d'enseignement supérieur des pays membres de la Communauté Européenne, étendue aux autres états de l'Association Européenne de Libre Echange (Suisse, Islande, Norvège, Lichtenstein).

Tous les établissements de la Communauté Européenne habilités à délivrer un doctorat peuvent délivrer le « label Européen » sous réserve de réunir les conditions que vous trouverez à l'adresse suivante: <https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/doctorat-et-hdr/label-doctorat-europeen>

Cette incitation à la mobilité n'oblige pas les doctorants en bénéficiant à demander le label « doctorat européen ».

Les dossiers sont à déposer sur la plateforme en ligne.

Type de mobilités financées :

- ✓ Financement de séjours de recherche des doctorants des laboratoires de l'Université d'Evry, dans des laboratoires d'excellence étrangers, pour des séjours entre 15 jours et 1 mois.
- ✓ Les demandes éligibles concernent : le transport, l'hébergement (les chambres universitaires doivent être privilégiées), les repas à hauteur de 30,5 euros / jour maximum.

Les séjours pour la participation à des colloques, workshops, congrès, écoles (d'été) sont exclus de cette action.

Pour tout projet contactez le Fonctionnaire Sécurité Défense pour connaître les possibilités actuelles, en fonction des pays d'accueil et demander la validation de la mobilité à fds@univ-evry.fr et missions-covid@univ-evry.fr

Demande de subvention au titre du FRR action 5 :

- ✓ Les demandes de financement devront être remplies en ligne au format électronique.
- ✓ **La date limite de dépôt est fixée au 15 mars 2022**
- ✓ Les pièces justificatives suivantes sont à déposer sur la plateforme électronique au format PDF :
 - Un CV détaillé du doctorant demandeur [maximum 5 pages] ;
 - Un avis motivé et signé du Directeur de thèse ;
 - Un avis signé du Directeur du laboratoire.

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission de la Recherche, **l'aide sera plafonnée à 2 500 euros.**

Adresse du site de soumission :

https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action5_FRR_Mobilite_sortante_doctorants_2022/questionnaire.htm

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne sera pas examinée.

Il est rappelé que

Chaque laboratoire pourra présenter **un** dossier.

Les laboratoires composés de plus de 30 permanents [personnels statutaires fonctionnaires] pourront déposer **deux** dossiers, dans cette hypothèse les priorités du laboratoire devront être indiquées.

Suivi des dépenses :

- ✓ Toutes les activités devront faire l'objet d'un rapport de fin de séjour et transmis à la Commission de la Recherche [Direction de la Recherche et des Relations Internationales].
- ✓ Les laboratoires, porteurs de projets ayant bénéficié de subvention dans le cadre des derniers appels du FRR 2021 devront présenter un bilan, comprenant les justificatifs des dépenses (copie des factures).
- ✓ Toute subvention accordée devra être consommée dans l'année 2022, aucun report de crédit ne sera autorisé.

L'attribution d'une aide au titre du FRR 2022 est conditionnée par la présentation de ces justificatifs.

Calendrier de l'action 5 :

- ✓ Diffusion de l'appel d'offre : 11 janvier 2022,
- ✓ **Date limite de dépôt de dossier : 15 mars 2022,**
- ✓ **Date d'examen des dossiers par la CR : 04 avril 2022,**
- ✓ Notification des résultats définitifs après délibération du Conseil d'Administration.

1^{ère} Vice-présidente de la Commission Recherche



Florence GONNET

UNIVERSITÉ D'ÉVRY

Boulevard François Mitterrand
91025 Evry Cedex

01 69 47 70 00

www.univ-evry.fr



**Présidente du Conseil Académique
Anne ZAPARUCHA**

Evry, le 11 janvier 2022

**1^{ère} Vice-présidente de la Recherche
Florence GONNET**

**2nd Vice-président de la Recherche
Vincent BOUHIER**

A l'attention de Mesdames, Messieurs

Affaire suivie par : Carole TROUSSIER

Téléphone : 01 69 47 71 71

Courriel : carole.troussier@univ-evry.fr

Les Directrices / Directeurs des UFR,
Les Directrices / Directeurs des Unités de Recherche,
Les Enseignants-chercheurs et Chercheurs,

**Objet : Fonds pour le Rayonnement de la Recherche 2022
Action 6 – FRR European Booster / Relations Internationales**

Mesdames, Messieurs,

Instrument de politique scientifique, le Fonds pour le Rayonnement de la Recherche [FRR] a pour objet de soutenir les projets innovants et les thématiques émergentes des laboratoires de l'université, d'encourager les collaborations de recherche nationale et internationale s'inscrivant dans le cadre de la politique scientifique de l'Université d'Evry. **L'action 6 du FRR « European Booster / Relations Internationales »** s'inscrit dans la continuité du développement de l'excellence de la recherche. Les projets seront évalués sur leur pertinence scientifique.

L'action 6 « European Booster / Relations Internationales » a pour objectif de soutenir les enseignants-chercheurs, chercheurs ou équipes de recherche souhaitant répondre à un appel à projets dans le cadre des [programmes européens, d'ANR PCRI \(Projet de Recherche Collaborative Internationale\)](#) ou [tout autre programme à visée internationale](#).

Les dossiers sont à déposer sur la plateforme en ligne.

Type de projets sélectionnés :

Les projets sélectionnés se verront attribuer un financement destiné à couvrir les frais relatifs au montage du projet. Les frais éligibles incluent les frais de mission, les frais de participation à une formation ou un colloque, les frais d'organisation de réunion et des frais de publication (si la publication concerne des recherches servant de préalable au projet). Le porteur du projet déposant la demande devra avoir précisément ciblé l'appel à projets auquel elle souhaite répondre.

Pour tout projet contactez le Fonctionnaire Sécurité Défense pour connaître les possibilités actuelles, en fonction des pays d'accueil et demander la validation de la mobilité à fsd@univ-evry.fr et missions-covid@univ-evry.fr

Le dossier devra comporter (a minima) le schéma du projet, le descriptif du consortium, et les lettres de soutien des directeurs des laboratoires du consortium impliqués dans le projet et sera à déposer sur la plateforme en ligne.

Le soutien financier accordé pour ces actions sera plafonné à :

- ✓ 3 000 € pour une équipe de recherche participant à un projet,
- ✓ 5 000 € pour une équipe de recherche coordinatrice du projet.

Pour plus d'informations à cette action. Vous pouvez contacter Véronique FOURNIE de la DRRI à l'adresse suivante : veronique.fournie@univ-evry.fr

Demande de subvention au titre du FRR :

- ✓ La demande de subvention «au titre du FRR Action 6 » pour l'année 2022 devra être remplie sur la plateforme en ligne,
- ✓ **La date limite de dépôt est fixée au 15 mars 2022.**
- ✓ Les pièces justificatives suivantes sont à déposer sur la plateforme en ligne au format PDF :
 - Un curriculum Vitae du porteur du projet, [maximum 5 pages],
 - Une annexe financière, accompagnée des devis et de la participation financière de l'autre établissement [dans l'hypothèse d'un cofinancement] devra être jointe à la demande.
 - L'avis motivé et signé du directeur de laboratoire et du porteur du projet.

Adresse du site de soumission :

https://sphinxserv4.univ-evry.fr/SurveyServer/s/DRRI/Action6_FRR_European_Booster_2022/questionnaire.htm

Il est rappelé que :

Chaque laboratoire pourra présenter **un** dossier.

Les laboratoires composés de plus de 30 permanents [personnels statutaires fonctionnaires] pourront déposer **deux** dossiers, dans cette hypothèse **les priorités du laboratoire devront être indiquées.**

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne sera pas examinée.

Suivi des dépenses :

- ✓ Le porteur de projet **s'engage** à présenter à la DRRI (commission-recherche@univ-evry.fr) le dossier du projet déposé dans un délai de 18 mois après l'attribution du financement.
- ✓ Toute subvention accordée devra être consommée dans l'année 2022, aucun report de crédit ne sera autorisé.

L'attribution d'une aide au titre du FRR 2022 est conditionnée par la présentation de ces justificatifs.

Calendrier de l'action 6 :

- ✓ Diffusion de l'appel d'offre : 11 janvier 2022,
- ✓ **Date limite de dépôt de dossier : 15 mars 2022,**
- ✓ **Date d'examen des dossiers par la CR : 04 avril 2022,**
- ✓ Notification des résultats définitifs après délibération du Conseil d'Administration.

1^{ère} Vice-présidente de la Commission Recherche



Florence GONNET

UNIVERSITÉ D'ÉVRY

Boulevard François Mitterrand
91025 Evry Cedex

01 69 47 70 00

www.univ-evry.fr

